

tenue sous la présidence de Monsieur TROTTIER, assisté(e)
de Madame HÉTIER-NOËL et Madame DIWO, Conseillères
En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
Madame VIDAL, Greffière

09 heures 30

01) DOSSIER N° 2409463 RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 5 août 2024, portant refus de d'admission exceptionnelle au séjour avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de destination et lui interdisant de retourner sur le territoire français pendant une période d'un an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître GILLET Alyson (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

02) DOSSIER N° 2409466 RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du préfet des Hautes-Alpes du 28/08/2024, portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 3 jours et fixant le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Maître BRUGGIAMOSCA Claire (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	

03) DOSSIER N° 2409471 RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 06/08/2024, portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de destination assorti d'une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée de deux ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur T	Maître BACHTLI Hamdi (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

04) DOSSIER N° 2409474 RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER

Titre de l'affaire Annuler la décision du préfet des Bouches-du-Rhône du 22 août 2024, portant obligation de quitter le territoire dans un délai de 30 jours assortie d'une interdiction de retour sur le territoire français.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame O	Maître BALIKCI Atilla (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

05) DOSSIER N° 2409482 RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER

Titre de l'affaire Annuler la décision du 11/09/2024 du préfet des Hautes-Alpes opposant un refus à la demande de séjour de MME W avec obligation de quitter le territoire français sans délai assorti d'une interdiction de retour pour une durée de deux ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame W	Maître LACROUX Wardia (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES HAUTES ALPES	

06) DOSSIER N° 2411419 RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER

Titre de l'affaire Annuler la décision du 12 mars 2024 prise par le préfet des Bouches-du-Rhône portant refus de délivrance de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours, fixant le pays de renvoi avec interdiction de retour sur le territoire pour une durée de 1 an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître COLAS Sandrine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
Observateur	OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION	

09 heures 30

07)	DOSSIER N° 2411421	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 5 juillet 2024 prise par le préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S	Maître ALI Amir (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2411423	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER
Titre de l'affaire	Annuler la décision du 05 juillet 2024 prise par le préfet des Bouches-du-Rhône portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixant le pays de renvoi avec interdiction de retour sur le territoire pour une durée de deux ans.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur G	Maître COLAS Sandrine (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2409457	RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 23 août 2024 portant obligation de quitter le territoire français sans délai, interdiction de retour sur le territoire pour une durée d'un an, fixant le pays de destination et l'inscrivant sur le SIS aux fins de non admission.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

09 heures 30

10) **DOSSIER N° 2409469** **RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER**

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 16/07/2024 du préfet des Bouches-du-Rhône notifiant à Mme K un refus d'admission au séjour assorti d'une obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours en fixant le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame K	Maître KOUEVI Godfry
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

11) **DOSSIER N° 2409477** **RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER**

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 16 août 2024 du préfet des Bouches-du-Rhône prononçant une obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de destination assorti d'une interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

12) **DOSSIER N° 2409480** **RAPPORTEUR: Monsieur Thierry TROTTIER**

Titre de l'affaire Annuler la décision du 31 juillet 2024 du préfet des Bouches-du-Rhône un refus d'admission au séjour, assorti d'une obligation à quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et a fixé le pays de destination.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	Maître LEONARD Anne
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

